

LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2007

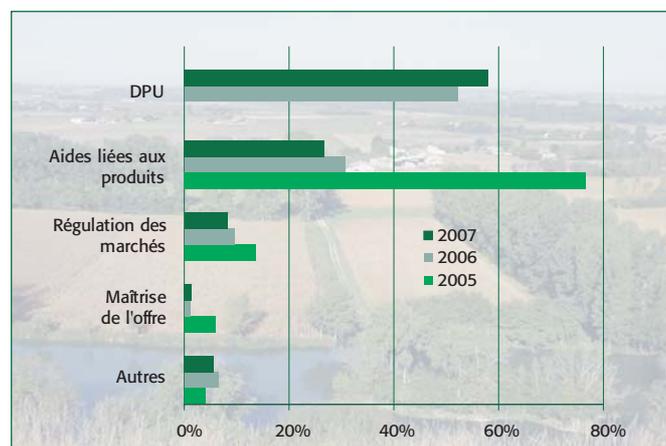
En 2007, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèvent à 16 milliards d'euros. Ils reculent de 9 %. Le repli concerne les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux (12 milliards), plus directement destinées au secteur de l'agriculture. Il est lié à une orientation des marchés encore plus favorable qu'en 2006, une extinction progressive d'anciens dispositifs, la montée en charge du nouveau règlement de développement rural 2007-2013. L'année 2007 marque un retour à une année « ordinaire » en terme de date de paiements après une année 2006 en outre caractérisée par la fin du PDRN 2000-2006.

Retour au niveau des années antérieures pour les aides aux marchés et revenus agricoles

En 2007, les aides aux marchés et revenus agricoles s'élèvent à 9,8 milliards d'euros. Elles baissent d'un milliard par rapport à l'année précédente (-9%), la forte progression enregistrée en 2006 étant exceptionnelle. Année de la mise en place du découplage des aides, les montants payés avaient été particulièrement élevés en raison notamment de versements de primes animales relevant de 2005 et du paiement de l'intégralité de la PMTVA au titre de 2006.

Après leur mise en place en 2006, les aides découplées liées au régime des droits à paiement unique sont stables à 5,7 milliards. Néanmoins, leur poids dans l'ensemble des aides aux marchés et revenus agricoles passe de 52 % à 58 % du fait de la baisse quasi-généralisée des autres types d'aides (graphique 1)

1 - LES AIDES AUX MARCHÉS ET REVENUS AGRICOLES



Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges.
Source : MAP-SAFSL

Les aides de régulation des marchés (797 millions) reculent de 24 % en lien avec la situation sur les marchés mondiaux, encore plus favorables qu'en 2006 notamment pour les céréales, les oléagineux et les produits laitiers. La baisse concerne les restitutions à l'exportation (259 millions), les dépenses d'intervention (137 millions) et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur (124 millions). Le marché des céréales est orienté à la hausse en raison de niveaux de stocks très bas, de la croissance mondiale et du développement

des cultures énergétiques. Le marché des produits laitiers est également orienté à la hausse notamment pour le beurre et la poudre de lait avec une offre tendue sur le marché mondial. Le marché du sucre étant orienté à la hausse en 2006, les restitutions avaient fortement diminué ; en 2007, elles se sont maintenues au niveau de l'année précédente.

Pour les dépenses d'intervention, seules subsistent les aides au secteur viticole ; le financement européen pour la distillation baisse toutefois fortement.

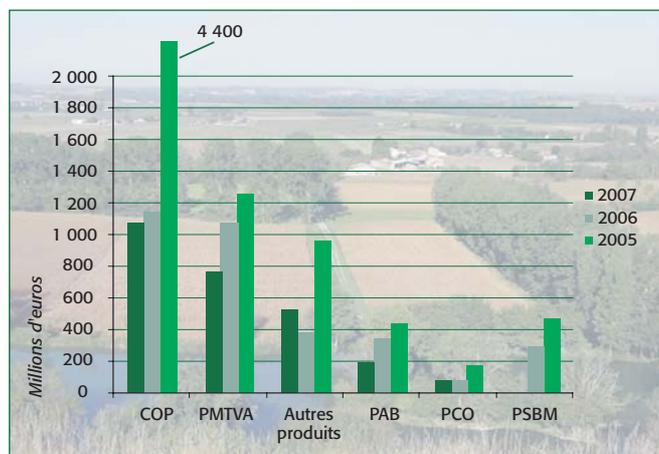
Les aides liées aux produits (2,6 milliards) diminuent de 20 % (graphique 2) du fait essentiellement d'un retour à une « année normale » en terme de date de paiements.

La part nationale de la PMTVA payée en 2007 est inférieure de plus de moitié à celle de 2006. Cette baisse s'explique par un retour au calendrier de versement traditionnel : le premier versement est réalisé en 2007 et le solde sera payé en 2008, alors qu'en 2006 la totalité avait été versée en une seule fois en fin d'année. En outre, des aides animales relevant de 2005 avaient été payées en 2006.

Pour certaines aides découplées ou encore partiellement couplées, il n'y a plus de versements en 2007 (PSBM) ou leur montant chute avec leur intégration au régime des droits à paiement unique (PAB, PMTVA).

Les autres aides produits augmentent fortement.

2 - LES AIDES LIÉES AUX PRODUITS



Source : MAP-SAFSL

Les aides de maîtrise de l'offre (150 millions) augmentent de 27 %. Cette hausse est due pour l'essentiel à l'aide nationale à la cessation de l'activité laitière qui est à nouveau versée en 2007 après une « année blanche » en 2006.

Les aides accordées par l'Europe pour l'abandon des superficies plantées en vigne (89 millions) progressent de 13 %.

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières (115 millions) diminuent de 38 %.

Les soutiens nationaux (37 millions) chutent de 26 % en raison de la forte baisse des aides de la filière animale. Les subventions versées pour la rénovation des vergers et l'investissement en serre dans les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture progressent néanmoins, permettant de rattraper une partie des retards de versement sur ces dispositifs.

La diminution des surfaces aidées dans le cadre de l'aide européenne accordée pour des actions de restructuration et de reconversion du vignoble d'une part, le rattrapage en 2006 de paiements 2005 d'autre part, induisent une réduction de moitié du montant de l'aide (61 millions en 2007).

Les soutiens en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits se maintiennent à 77 millions. Les aides nationales à la SOPEXA et à l'INAO progressent fortement alors que globalement les autres aides diminuent.

L'aide alimentaire (86 millions) **diminue un peu** (-1%) mais les aides européennes de distribution « aux défavorisés de la CEE » se maintiennent à 47 millions.

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges (268 millions) **diminuent** de 28 % avec une forte baisse du remboursement partiel de la TIPP et la disparition des aides au titre du FAC social. Alors qu'en 2006, le versement effectué au titre de la TIPP recouvrait 90% des paiements au titre de 2005 et une partie au titre de 2006, le montant pour 2007 ne correspond qu'au paiement effectué au titre du second semestre 2006. Par ailleurs, des crédits ont été mis en place dans le cadre du FAC pour financer les crises intervenues dans le secteur animal et des intempéries de 2006 et 2007.

La subvention au FNGCA passe de 114 à 82 millions ; elle couvre le gel 2007 et termine le financement de la sécheresse de 2006.

Baisse des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (355 millions) reculent de 11 %.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (178 millions) régressent de 14 %.

Pour les produits végétaux, les opérations de suivi des risques phytosanitaires et la promotion des modes de production sont les plus en retrait par rapport à l'année précédente. A l'inverse, le contrôle des conditions de production des végétaux conduit à une très forte hausse des crédits.

Les montants consacrés à la lutte contre la grippe aviaire et les maladies EST diminuent fortement. A l'inverse, les indemnités d'abattages versées au titre de la prophylaxie hors EST (tuberculose bovine, FCO) progressent nettement.

Dans le cadre de la prévention des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires, les aides baissent également.

Les aides au service public de l'équarrissage (143 millions) diminuent de 12% et l'élimination des farines animales (34 millions) augmente de 8 % malgré le retard pris dans la passation de certains marchés de déstockage.

Démarrage du nouveau plan de développement rural

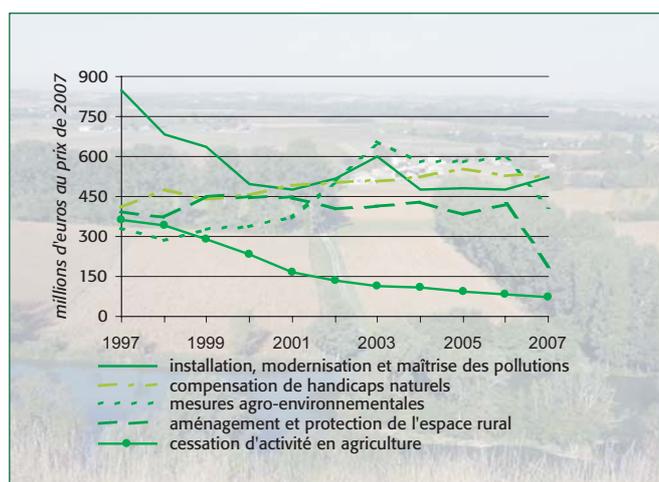
En 2007 entre en application le nouveau règlement de développement rural 2007-2013, financé à l'échelle européenne par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce

règlement se traduit en France par le remplacement du Plan de Développement Rural National 2000-2006 (PDRN) et des volets FEOGA des documents uniques de programmation des zones d'objectif 1 et 2 (DOCUP) par six nouveaux plans, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) pour la métropole et cinq plans de développement rural régionaux pour la Corse et pour chaque département d'outre-mer.

Le Gouvernement a autorisé le paiement anticipé des opérations engagées au titre du FEOGA avant le 31 décembre 2006 conformément aux programmes 2000-2006 (stocks) ainsi que le paiement des nouveaux dossiers pour quelques mesures particulières. Les paiements au titre de la nouvelle programmation ont concerné essentiellement l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).

En 2007, les soutiens au développement rural (1,8 milliard) baissent de 23 % (graphique 3). Mais ce recul doit être interprété à l'aune du contexte particulier d'une année 2006 marquée par une hausse exceptionnelle des paiements en prévision de la fin du PDRN et de la mise en place progressive de la nouvelle programmation.

3 – ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX SOUTIENS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL



Source : MAP-SAFSL

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (521 millions) **augmentent globalement** de 12 %. La bonification des prêts d'investissement retrouve son niveau de 2004 après la forte baisse enregistrée en 2006. Pour le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, les versements communautaires sont en hausse marquée, traduisant avec un léger retard la forte augmentation des engagements sur les années de lancement du programme. Les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques progressent. Pour le plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole, la clôture du dispositif PMBOA2 au 31 décembre 2007 a accru les demandes d'aides.

A l'inverse, la dotation jeunes agriculteurs diminue (- 8 %) après les hausses enregistrées au cours des deux années précédentes. Les mesures liées à la modernisation et aux investissements dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD) continuent de baisser. Le dispositif des CAD, plus contraignant que le précédent, est désormais limité à la couverture des obligations communautaires (Natura 2000, ...).

Les aides pour la cessation d'activité (75 millions) poursuivent leur mouvement de baisse (- 7 %). L'indemnité viagère de départ est fermée à de nouveaux entrants depuis 1990. Les préretraites concernent de moins en moins de nouveaux bénéficiaires.

Les aides destinées à compenser les handicaps naturels (524 millions) augmentent légèrement (+ 1 %). L'ICHN en représente plus de 95 %.

Les crédits relatifs aux mesures agro-environnementales (413 millions) reculent globalement de 28 %. Le repli est dû à l'extinction progressive des CTE, au recentrage des CAD, à la réduction de la mesure rotationnelle et au repli d'autres mesures agro-environnementales.

A l'inverse, la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) progresse (+ 15 % à 243 millions). Des versements de reliquat au titre de 2006 se sont ajoutés au paiement de l'aide au titre de la campagne 2007. Le renouvellement de certains CTE/CAD herbagers sous forme de PHAE pousse également ces dépenses à la hausse.

La diminution des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (- 53 % à 192 millions) est notamment liée à l'arrivée à terme des CTE et des CAD (volets adaptation et développement des zones rurales), à la fin du cofinancement communautaire pour les aides aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), ainsi qu'à l'intégration des DOCUP d'objectif 2 dans la nouvelle programmation.

La chute des aides destinées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles fait suite à une année 2006 marquée par une accélération des paiements destinée à profiter du taux de participation communautaire plus favorable sur la période de programmation précédente. En outre, le passage de l'ancienne à la nouvelle programmation a retardé les paiements, qui seront effectifs en 2008. En 2007, la prime d'orientation agricole recule ainsi de 90 % à 15 millions.

Les concours publics soutiennent également le secteur du cheval, notamment par l'intermédiaire du contrat d'objectifs passé avec l'établissement public des Haras Nationaux dont l'un des attributions est de proposer en monte publique des étalons sélectionnés répartis dans ses haras et ses dépôts.

Hausse des soutiens au secteur forestier

Les soutiens au secteur forestier (376 millions) sont liés au contexte des dernières années, dominé par la gestion de crise découlant des tempêtes de 1999. La progression en 2007 atteint 7 %.

Le soutien au développement économique de la filière forêt-bois (47 millions) est destiné à améliorer la valeur ajoutée des secteurs de l'exploitation et de la première transformation. L'année 2007 est marquée par la mise en place du plan de relance de la compétitivité des scieries.

La gestion des forêts publiques (166 millions) est réalisée par l'Office national des forêts. Celui-ci reçoit à ce titre 141 millions de versement compensateur, le reste étant affecté principalement à la reconstitution des forêts publiques après les tempêtes de décembre 1999.

L'amélioration de la gestion des forêts privées a mobilisé 110 millions, afin notamment de poursuivre le plan chablis de reconstitution des forêts détruites par les tempêtes de 1999.

L'aide aux actions de protection et de prévention (53 millions), en particulier contre les incendies, a permis de réduire les surfaces détruites par les feux.

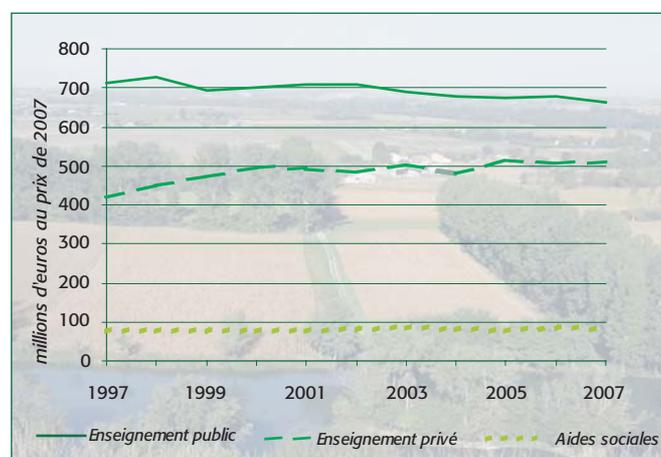
Augmentation des dépenses pour l'enseignement et la recherche

En 2007, les concours publics à l'enseignement et à la recherche (2,2 milliards) progressent de 3 %. Les financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,5 milliard) et le pôle recherche (752 millions). Les dépenses de l'enseignement technique enregistrent un accroissement modéré, alors que celles de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en nette progression.

A la rentrée scolaire 2007-2008, **l'enseignement technique agricole** a accueilli 172 224 élèves, 1 % de moins qu'en 2006. Les effectifs de l'enseignement public (63 918 élèves) baissent de 2% et ceux du privé (108 306 élèves) sont stables. Ces évolutions sont dans la tendance des années antérieures.

En 2007, les soutiens globaux à l'enseignement technique agricole (1,2 milliard) augmentent de 1 % sous l'effet de la progression des subventions aux établissements privés alors que ceux du public varient peu (*graphique 4*).

4 - EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



Source : MAP - SAFSL

Après l'augmentation de 2006 (+ 3 %), les financements à l'enseignement public (664 millions) progressent légèrement (+ 0,4 %). Les dépenses salariales (468 millions) sont stables et la charge des pensions (160 millions) est en hausse de 1 %. La subvention aux différentes actions pédagogiques (36 millions) augmente de 4 %. Deux tiers de cette subvention concernent la rémunération des assistants d'éducation (970 postes).

Les crédits consacrés à l'enseignement privé progressent de 3 %. Ils s'élèvent à 507 millions dont 190 millions pour la prise en charge des salaires des établissements du temps plein et 317 millions pour le fonctionnement des deux formes d'établissements (d'une part temps plein et d'autre part rythme approprié avec les maisons

familiales et rurales et l'Union nationale des réseaux d'éducation et de promotion). Les dépenses salariales augmentent de 3 % suite à la mise en œuvre progressive depuis 2004 du protocole de revalorisation de la subvention accordée aux établissements privés du temps plein. La subvention de fonctionnement progresse aussi globalement de 3 % mais celle du temps plein recule.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (bourses 77 millions et fonds social lycéen 2 millions) diminuent de 3 % en lien avec la réduction du nombre des attributaires.

Par ailleurs, les soutiens publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales fléchissent globalement de 2 %.

À la rentrée 2007-2008, l'enseignement supérieur a accueilli 13 330 étudiants. Les effectifs progressent de 0,3 %. Ceux des établissements publics représentent 64 % des inscrits.

En 2007, les concours publics à l'enseignement supérieur (223 millions) augmentent de 7 %.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (194 millions) augmentent globalement de 7 %. Les dépenses salariales et les pensions (145 millions) ainsi que les dépenses de fonctionnement courant (35 millions) progressent de 5 %, les dépenses d'équipement (11 millions) de 48 %. L'accroissement des investissements reflète l'effort important en faveur de la construction et de la rénovation des bâtiments ainsi que leur mise aux normes sur le plan de la sécurité.

La dotation versée aux établissements sous contrat de l'enseignement privé (22 millions) progresse de 6 %. Cet accroissement est lié, pour la quatrième année consécutive, à l'application du mode de relation contractuelle entre l'État et ces établissements entré en vigueur en 2003. À ce titre, l'État s'est engagé à augmenter progressivement son soutien financier en réduisant la charge horaire annuelle des enseignants prise en compte dans le calcul de la subvention pour l'aligner, au bout de cinq ans, sur celle des enseignants-chercheurs de l'enseignement public.

Les aides en faveur des étudiants sont en repli en lien avec la réduction du nombre de bénéficiaires.

Les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie (752 millions) augmentent de 4 %. Les crédits alloués par le MAP (93 millions) progressent de 2 % et ceux du ministère chargé de la recherche (659 millions) de 5 %.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (604 millions) et, dans une bien moindre mesure, le Cémagref et l'Afssa. Ceux du MAP sont essentiellement mobilisés en faveur de l'Afssa (50 millions), du Cémagref et, pour des montants plus réduits, de l'Inra et des Centres techniques.

Les crédits Inra et Cémagref progressent respectivement de 4 % et de 14 %. Ceux en faveur de l'Afssa baissent de 2 %.

Stabilité des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement des offices agricoles, du CNASEA et du MAP mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole (hors enseignement et recherche) s'élèvent à 1,4 milliard, soit un niveau comparable à celui de 2006.

Les dépenses du ministère (81 % de l'ensemble) progressent de 0,3 % : les moyens de fonctionnement (168 millions) augmentent de 2 % alors que les dépenses de personnel et les pensions restent stables. Hors pension, les dépenses salariales fléchissent de 1 %. Les moyens des offices et du CNASEA reculent de 2 %. Les dépenses de fonctionnement (114 millions) baissent de 6 % et les rémunérations en personnel (157 millions) augmentent de 1 % sous l'effet des mesures d'accompagnement liées à la réduction des effectifs.

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAP, dépenses du budget de l'UE dans le cadre de la PAC. Les aides des collectivités locales ne sont pas prises en compte.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées auprès des organismes payeurs (offices et CNASEA) ; les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés. Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale.

Pour en savoir plus

Ce document présente une analyse synthétique des concours publics à l'agriculture en 2007. Une présentation plus détaillée et des séries détaillées de données depuis 1991 peuvent être consultées sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche <http://agriculture.gouv.fr/> à la rubrique « Budget-Soutiens publics/Soutiens publics agriculture ».



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES
Sous-direction des affaires budgétaires et comptables
Bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture

Conception réalisation : atelier d'impression du MAP

EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2007

	2006	2007	2007 / 2006	Etat		UE	
				2007	2007 / 2006	2007	2007 / 2006
AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX	13 589,4	11 974,6	-11,9%	2 156,4	-14%	9 818,3	-11%
Marchés et revenus agricoles	10 848,1	9 823,1	-9,4%	888,2	-14%	8 934,9	-9%
Régulation des marchés	1 043,6	797,2	-23,6%	262,8	23%	534,4	-36%
Restitutions à l'exportation	331,0	258,5	-21,9%	0,0	//	258,5	-22%
Dépenses d'intervention	195,5	136,6	-30,1%	0,1	-141%	136,5	-30%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	253,4	124,0	-51,1%	0,3	//	123,7	-51%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	263,8	278,1	5,4%	262,4	23%	15,7	-69%
Aides liées aux produits	3 321,3	2 636,0	-20,6%	193,3	-37%	2 442,7	-19%
PMTVA	1 080,5	765,0	-29,2%	97,1	-57%	667,9	-22%
PSBM	298,2	0,4	-99,9%	0,0	//	0,4	-100%
Prime à l'abattage	341,1	194,1	-43,1%	0,0	//	194,1	-43%
PBC	77,4	74,9	-3,2%	0,0	//	74,9	-3%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 145,9	1 074,5	-6,2%	0,0	//	1 074,5	-6%
ADL	5,5	0,1	-98,9%	0,0	//	0,1	-99%
Autres paiement directs liés aux produits	372,6	527,0	41,4%	96,2	15%	430,8	49%
Maîtrise de l'offre	117,9	150,1	27,3%	40,4	181%	109,7	6%
Aide au retrait des terres gel	24,4	20,7	-15,5%	0,0	//	20,7	-15%
Aide à la cessation d'activité laitière	0,9	35,6	3795,6%	35,6	3796%	0,0	//
Aide à la maîtrise de l'offre	92,6	93,8	1,4%	4,8	-65%	89,1	13%
Paiements uniques	5 644,7	5 693,4	0,9%	0,0	//	5 693,4	1%
Organisation et modernisation des filières	185,4	115,0	-38,0%	36,5	-26%	78,4	-42%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	156,6	83,7	-46,6%	22,7	12%	60,9	-55%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	28,8	31,3	8,8%	13,8	-52%	17,5	//
Actions de promotion et qualité des produits	76,5	77,2	0,8%	70,2	1%	6,9	4%
Aide alimentaire	87,4	86,4	-1,1%	18,7	5%	67,7	-3%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	371,3	267,9	-27,8%	266,2	-27%	1,7	-74%
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	170,5	157,6	-7,5%	157,6	-8%	0,0	//
Autres mesures	58,9	34,3	-41,9%	32,6	-38%	1,7	-74%
TIPP et TICGN	141,9	76,0	-46,4%	76,0	-46%	0,0	//
Développement rural	2 340,9	1 796,8	-23,2%	939,2	-14%	857,6	-31%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	464,4	520,6	12,1%	341,9	11%	178,7	14%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	80,5	74,6	-7,3%	64,9	-7%	9,6	-11%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	516,4	523,7	1,4%	234,4	-8%	289,3	11%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	576,3	412,6	-28,4%	185,5	-21%	227,1	-34%
Aménagement et protection de l'espace rural (DOCUP, leader plus...)	408,4	192,4	-52,9%	39,6	-6%	152,8	-58%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	144,4	15,2	-89,5%	15,2	-56%	0,0	-100%
Activités hippiques	150,5	57,7	-61,7%	57,7	-62%	0,0	//
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	400,5	354,8	-11,4%	329,0	-11%	25,7	-12%
Service public de l'équarrissage	193,3	177,2	-8,3%	177,2	-8%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	207,2	177,6	-14,3%	151,9	-15%	25,7	-12%
FORET	351,0	376,1	7,1%	309,6	6%	66,5	12%
Développement économique de la filière forêt-bois	29,3	47,2	61,0%	43,6	64%	3,6	30%
Gestion du patrimoine forestier public	162,8	165,6	1,7%	157,9	3%	7,7	-17%
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	106,5	109,9	3,1%	59,4	-6%	50,5	16%
Prévention des risques et protection de la forêt	52,4	53,4	1,9%	48,7	-1%	4,7	37%
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	2 187,4	2 246,0	2,7%	2 244,4	3%	1,6	-47%
Enseignement technique	1 236,3	1 250,6	1,2%	1 250,6	1%	0,0	//
Apprentissage, formation continue et autres	21,0	20,5	-2,3%	18,9	5%	1,6	-47%
Enseignement supérieur	208,4	222,6	6,8%	222,6	7%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	721,7	752,3	4,2%	752,3	4%	0,0	//
SERVICES GENERAUX	1 402,0	1 399,7	-0,2%	1 397,0	0%	2,7	21%
Personnel	1 116,3	1 118,3	0,2%	1 118,3	0%	0,0	//
Autres frais de fonctionnement	285,7	281,4	-1,5%	278,7	-2%	2,7	21%
TOTAL	17 529,8	15 996,3	-8,7%	6 107,3	-4%	9 889,0	-11%

Unité : millions d'euros

Source : MAP - SAFSL